

**ARRETE**  
**Portant tableau annuel d'avancement**  
**au grade de Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**  
**au titre de l'année 2026**

*(Un seul tableau par grade et par année d'avancement)*

Le Maire (ou le Président),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,

Vu le décret N°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Vu l'arrêté en date du 18/03/2022 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2026 (1), le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint principal 1<sup>ère</sup> classe

est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promovable à compter du
1 - CLERGUE Stéphanie.....	.....X...	..... ..... ..... ..... .....	Adjoint technique principal 2eme classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe au 07 juin 2026
<b>Part respective de femmes et d'hommes</b>				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
.....1 femmes (soit ...100. %) et de ..... hommes (soit .... %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de				
...1.. femmes (soit 100... %) et de ..... hommes (soit .... %)				

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Andouque..... le ...21 mai 2026

Le Maire Didier VIGROUX



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 22 mai 2026

Signature de l'agent,

Mme Stéphanie Clergue

(1) : Compléter l'année en fonction de la date d'avancement. La période de validité ne peut excéder le 31 décembre de l'année du tableau.

(2) : Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau.